

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 40/1949 (1949)

Artikel: L'école populaire aux Grisons
Autor: Tönjachen, R. Olaf
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-113649>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'école populaire aux Grisons

En parlant des écoles grisonnes, il faut toujours penser à une Suisse en miniature. Il n'y a pas seulement une certaine ressemblance extérieure entre la Suisse et le canton des Grisons, non, on y trouve aussi toute la complexité d'esprit et des races qui domine la Suisse tout entière. Les Trois Ligues grisonnes d'autrefois n'existent plus, il est vrai, mais on parle encore de nos jours, dans notre canton, trois langues — l'allemand, l'italien et le romanche — dont l'une, le rhétoroman, se divise en quatre langues d'école ; on pratique deux religions — et les eaux se séparent vers le sud, vers l'est et vers le nord. Malgré les nombreux cols et passages qui relient les 150 vallées et malgré le Chemin de fer rhétique, nos vallées ont peu de contact mutuel. Ce qui les a unies aux temps passés, ce qui les unit encore de nos jours et — nous espérons — à jamais, c'est l'histoire, c'est l'amour de la liberté et de l'indépendance et c'est aussi le même ciel bleu d'une patrie bien-aimée.

De tous ces contrastes et de toutes ces affinités esquissées en peu de mots résulte l'accord fondamental des écoles grisonnes. Le voici : diversité de forme, liberté d'exécution et unité d'esprit.

Aperçu historique

Les plus anciennes notes sur la fondation d'une « école populaire » aux Grisons datent du commencement du XV^e siècle. Nous rencontrons ici pour la première fois les expressions « école de la ville », « maître d'école (Schuolmeister) » et « école allemande (Deutschschule) ». Le plus ancien registre d'impôts de la ville fait mention d'un « schuolmeister » qui paie 1 florin d'impôt communal. Il est pourtant fort improbable que la ville elle-même ait maintenu une école à ses propres frais ; comme ailleurs, dans beaucoup de villes, il s'agit sans doute aussi à Coire d'une école fondée par un « schuolmeister » de son propre chef et mouvement, et à ses propres risques. Laissons donc à part ces débuts trop peu documentés pour qu'on s'en fasse une idée précise.

Dans les Grisons, comme dans la plupart des cantons suisses, l'école élémentaire éducative prit naissance sous l'influence de la

Réforme et de la Contre-Réforme. En 1523, Jean Commander commença à prêcher l'Evangile à Coire et, la même année, une « école de ville » fut fondée sous la direction de Jacques Salzmann (Salandronius) — humaniste lié d'amitié avec Vadian et Zwingli et ancien maître de l'école monacale de Sainte-Luce à Coire. Son successeur fut Balthasar Schill ; les actes du Conseil de la ville énumèrent encore une demi-douzaine de « tütsche Schuolmeister », successeurs de B. Schill. Comme moyen d'instruction, on se servait surtout du catéchisme publié par Commander. Ce même catéchisme fut traduit et publié aussi en romanche à l'usage des écoles de la Haute-Engadine par le Landammann Jacques Bifrun (1552) de Samedan. Bifrun, qui était un homme d'esprit vaste et profond, ouvert à tous les courants de l'époque, ajouta à la traduction du catéchisme un abécédaire, très intéressant du point de vue linguistique et pédagogique. Voici quelques conseils que Bifrun, le célèbre écrivain (traducteur du Nouveau Testament) et légiste, donne aux maîtres d'écoles dans ce premier manuel, qui est en même temps aussi le premier ouvrage imprimé en romanche : « Nous avons fait imprimer cet abécédaire en romanche pour que les petits enfants apprennent à lire et faire leur prière en romanche. Dans ce but, chaque maître doit se donner la peine de faire prononcer correctement chaque lettre (son), les voyelles et les diphtongues et de même les accents et les articles comme p. ex. l'g (le), l's (les) ; car quiconque n'apprendra tous ces sons comme petit enfant, balbutiera plus tard... »

L'essor remarquable que l'instruction publique avait pris dans presque toutes les vallées du canton des Grisons, protestantes et catholiques, se révèle d'une manière très significative dans les notes autobiographiques de Hans Ardüser. Ce maître-voyageur, très connu et apprécié aussi comme peintre décorateur, écrit dans son autobiographie : « 1578, Maienfeld : Ich versah die schuol 2 iar, hat 11 Fronfasten 6 schilig von eim (jedem) schuoler und 5 gl (Gulden — florin) von den Herren, und essen und trincken hatt ich im Schloss bi H. Landvogt Curdin Belis seligen volc. » « 1580, Lenz (Lenzerheide) : «... den winter wolt er (nämlich sein Malermeister in Chur) mich mit — und gieng uf Lenz zuo, da si mich ufnamend, ire iugend zuo leeren tütschi sprach sampt schryben und läsen... » « Anno domini 1596, Thusis : am 27 merzen die schuol ufgän... » « 1599, Thusis : Ich hielt schuol bis uf ingenden Aprilen, hat 37 knaben und 13 meitlen. » Notons, en passant, qu'à Coire, la Réforme a créé aussi la première école *supérieure* laïque, l'école (latine) de Saint-Nicolas, destinée aux études des futurs pasteurs et à la préparation des jeunes gens désireux de fréquenter les académies et les universités de Zurich, Bâle, Genève, Paris, etc.

Mais le souffle frais et bienfaisant de la vie intellectuelle du XVI^e siècle fut bientôt paralysé. Dans le tourbillon des querelles

religieuses de la Contre-Réforme, des passions politiques et des invasions autrichiennes et espagnoles, suivies de misère, maladies et démoralisation, l'étincelle de la vie intellectuelle s'est presque éteinte. Superstition, sorcellerie et de nombreux procès contre les sorcières firent des ravages dans les trois Ligues rhétiques. Il est vrai, la Contre-Réforme a deux aspects bien différents l'un de l'autre. A côté du brandon de la guerre qu'elle a jeté dans les Eglises et dans le culte divin protestant, elle exige aussi un meilleur enseignement du clergé catholique. Les écoles populaires catholiques de notre canton en ont beaucoup profité. C'est grâce à l'activité du cardinal Carlo Borromeo et aux principes stipulés par le Concile de Trente que beaucoup d'écoles populaires catholiques ont fait — au moins pour quelque temps — des progrès considérables (Mustér/Disentis, Roveredo, etc.). Les deux manuels d'instruction catholique qui ont fait autorité aux Grisons pendant les XVII^e et XVIII^e siècles sont le *Catéchisme* du père G.-A. Calvenzano (publié en 1611) et le *Cuort Compendi* du père Zaccarias de Salò (1695). Surtout dans ce dernier livre, nous trouvons les indications précises sur l'organisation, la surveillance, la méthode et la matière à traiter dans les écoles catholiques romanches.

Sous l'influence du rationalisme philosophique en vogue dès la fin du XVII^e siècle et surtout au XVIII^e siècle, le problème de l'éducation et de l'instruction se pose de nouveau ; ce qu'il y a de sublime et d'immortel dans l'homme se réveille. En face des débris de l'époque précédente, on reconnaît que l'homme doit se replier sur lui-même, qu'il faut recommencer par l'éducation de l'individu. Cette conception est soutenue fortement par les tendances sociales, économiques et philanthropiques du XVIII^e siècle. C'est ainsi que pensent et agissent tous nos grands compatriotes, les Ulysse de Salis-Marschlins, les Martin Planta, les Jean-B. de Tscharner, les A. Rosius a Porta. Ils sont tous fondateurs d'écoles célèbres. Soutenu par le pédagogue allemand J.-P. Neesemann, et en collaboration avec lui, Martin Planta fonda en 1761 le Séminaire de Haldenstein (près de Coire), école destinée à préparer les jeunes gens à l'accomplissement de leurs devoirs de citoyens républicains. Sous la direction de Planta et Neesemann, les futurs directeurs helvétiques, F.-C. Laharpe, Legrand et Reinhard, ont fait leur apprentissage dans les sciences civiques et politiques. Après la mort de Planta en 1771, le séminaire continua ses cours jusqu'en 1776 à Marschlins, dans le château et sous la protection de U. de Salis. Dix années plus tard, J.-B. de Tscharner fonda à Jenins son « Ecole civique et nationale » (Bürgerschule), transférée en 1793 à Reichenau ; et en 1794, le pasteur A.-R. a Porta de Ftan (Basse Engadine) posa la première pierre de l'Institut a Porta qui a exercé pen-

dant trois quarts de siècle une influence décisive sur le développement de l'école populaire de l'Engadine. Surtout le manuel d'école que a Porta a publié en 1819 : *Il magister amiaivel* (Le maître aimable) est et restera un modèle — digne d'imitation — dans toute notre littérature scolaire. A côté des écoles mentionnées, il y a dans le canton des Grisons au XVIII^e siècle encore une quantité d'écoles qui jouissent d'une excellente réputation comme, par exemple, l'Ecole Stupan à Zuoz, l'Ecole Cloetta à Filisur, l'Ecole la Nicca à Sarn (Heinzenberg).

Il faut en convenir, le mouvement pédagogique du XVIII^e siècle a développé intérieurement toute la vie intellectuelle du peuple grison et il n'y a rien d'étonnant si, vers la fin du siècle, quelques hommes distingués ont essayé de réunir, dans un vaste programme, toutes les idées concernant l'instruction publique. C'est le programme de la « *Standesversammlung* » de 1794 (diète des Trois Ligues). L'auteur principal de ce programme était sans doute J.-B. de Tscharner ; mais il exprime quand même l'idée générale de la Diète. On avait reconnu qu'une bonne instruction publique était le meilleur moyen pour conquérir la souveraineté du peuple, pour s'assurer l'indépendance et la liberté. Malheureusement ce beau programme, qui n'a perdu, jusqu'à nos jours, rien de son actualité, n'a jamais été réalisé. Les luttes des partis politiques, provoquées par la perte définitive de la Valaisane (1797), les troubles qui éclatèrent à la suite de l'introduction du Gouvernement helvétique, imposé par la France, et les combats des armées autrichiennes et françaises qui occupèrent plusieurs fois les Grisons en 1799 et 1800, ensevelirent tous les beaux projets de la diète de 1794.

Tout était donc remis en question, et on dut recommencer à nouveau. Heureusement l'Acte de Médiation donna aux Grisons une dizaine d'années de calme et de repos. Des hommes éminents comme le pasteur P. Saluz, le docteur (médecin) Raschèr, le bourgmestre J.-B. de Tscharner sentirent le souffle de l'époque moderne qui avait commencé aussi pour le « canton des Grisons ». En 1804, ils fondèrent l'*Ecole cantonale* à Coire. Quelques années plus tard, en 1810, une école catholique analogue fut créée à Mustér-Disentis. Pour le développement de la vie scolaire moderne dans les Grisons, ces deux écoles eurent une influence considérable ; mais elles étaient l'expression d'un particularisme confessionnel et politique qui ignorait le principe fondamental de l'école populaire : « la tolérance ». De là le fait qu'en 1827 une *Société scolaire protestante* et en 1832 une *Société catholique* se chargèrent de la publication des moyens scolaires ; à l'exception de quelques abécédaires et quelques petits manuels de grammaire et surtout à l'exception du *Magister amiaivel* de A.-R. a Porta (déjà mentionné), qui eut trois éditions (1819, 1831, 1840), on se contentait

à cette époque de traductions de livres allemands (Christophe Schmid, Scherrer, etc.). Cependant, sous l'influence des idées libérales qui ont forgé la Constitution fédérale et, grâce à l'activité de quelques hommes de grand mérite et de grand cœur (P.-C. Planta, de Latuor, P. Könz, etc.), le développement de l'enseignement fit, vers la moitié du XIX^e siècle, des progrès décisifs : les deux sociétés scolaires s'unirent (1838) en formant le *Conseil d'éducation cantonal*, en 1850, la fusion des deux écoles cantonales s'effectua après beaucoup d'efforts et — date mémorable — le 10 mars 1852, le *Séminaire cantonal* (Ecole normale) vit le jour. Une ère de progrès commença.

L'organisation de l'école populaire moderne.

Le *Règlement sur l'enseignement du maître primaire et sur les conditions pour obtenir le brevet de maître primaire* suivit le 13 mai de la même année ; la première *Loi sur l'instruction primaire* fut promulguée l'année suivante (1853) et, en 1859, le Grand Conseil accepta le *Règlement général sur les écoles populaires des Grisons*, règlement qui forme encore aujourd'hui, malgré les nombreuses révisions et modifications qu'il a subis au cours de 90 ans, la base légale de notre vie scolaire. On y trouve, il est vrai, quelques prescriptions périmées, mais l'essentiel, l'esprit qui révèle les principes fondamentaux de notre vie scolaire, est resté le même. Comme jadis, au temps de la Réforme et de Hans Ardüser, notre enseignement public se base sur *l'autonomie communale*. L'administration, l'élection des maîtres primaires et secondaires, la durée de l'année scolaire, la gratuité du matériel scolaire, tout porte l'empreinte de cette autonomie.

1^o L'administration : L'école primaire et l'école secondaire sont des institutions communales, surveillées en première ligne par la commission scolaire communale. La haute surveillance est exercée par le Département de l'instruction publique avec l'aide de ses organes : la commission scolaire cantonale et les inspecteurs, ces derniers au nombre de six dans notre canton.

2^o L'élection : L'élection des maîtres primaires et secondaires se fait suivant les prescriptions des règlements communaux. Le mode d'élection varie donc de village à village. En voici quelques-uns :

- a) Le maître est élu par la commission scolaire.
- b) Le maître est élu par la commission scolaire conjointement avec le Conseil communal.
- c) Le maître est élu par le Conseil communal seul suivant les propositions de la commission scolaire.
- d) Le maître est élu par l'assemblée communale.

3^e L'obligation : L'instruction publique est obligatoire et gratuite pour tous les enfants grisons, suisses et étrangers. L'obligation s'étend, pour les enfants qui fréquentent seulement l'école primaire, de l'âge de 7 à celui de 15 ans. Pour les écoliers qui fréquentent aussi l'école secondaire, la durée de la scolarité obligatoire est de 9 ans. L'enseignement secondaire comprend la 8^e et la 9^e année scolaire (quelquefois, suivant les conditions locales, la 7^e classe en fait aussi partie).

4^e Durée de l'année scolaire : La « Loi cantonale » prescrit seulement un minimum : pour les écoles primaires 26 semaines et pour les écoles secondaires (suivant la révision de 1945) 32 semaines. Chaque semaine qui dépasse la limite stipulée par la Loi cantonale coûte aux communes pour l'enseignement primaire 170 fr. et pour l'enseignement secondaire 200 fr. Vu que les conditions climatiques et économiques des villages grisons, se trouvant à une altitude de 600 jusqu'à 1800 mètres, sont très différentes, ce règlement de la durée de l'année scolaire donne des possibilités d'adaptation assez vastes : L'échelle de la durée scolaire monte de 26 (resp. 32) jusqu'à 42 semaines !

5^e Gratuité du matériel scolaire : La plupart des écoles grisonnes ne connaissent pas le principe de la gratuité du matériel. Chaque élève achète lui-même tous ses effets, ses cahiers, ses livres, etc.

6^e Le corps enseignant : Le corps enseignant de l'instruction publique comprenait en 1947 549 instituteurs et 70 institutrices primaires, 102 instituteurs et 6 institutrices secondaires et 236 institutrices d'école ménagères (Handarbeitsschulen). Tout le corps enseignant forme la Société cantonale des instituteurs, dont le *Bündner Schulblatt* est l'organe officiel.

Malgré les temps difficiles que nous venons de passer, le Département de l'Instruction publique et la direction de l'Ecole normale à Coire se donnent beaucoup de peine à organiser des cours de perfectionnement pour le personnel enseignant, des cours linguistiques, des cours de préparation civique, des cours destinés à l'introduction des nouveaux manuels de gymnastique, des cours de perfectionnement dans les différents domaines du travail manuel et des cours sportifs. La nouvelle loi concernant le traitement du personnel enseignant du 13 octobre 1946 a créé aussi du point de vue économique une situation satisfaisante. De nombreuses années durant, nos instituteurs étaient trop peu rétribués. Aujourd'hui, un maître primaire touche un minimum de traitement de 4000 fr. pour la durée la plus courte de l'année scolaire (26 semaines). A ce traitement s'ajoute une prime d'âge progressive jusqu'au montant de 1600 fr. après douze ans d'enseignement. Un maître secondaire touche un traite-

ment minimal (32 semaines) de 6000 fr. auquel s'ajoute la même prime d'âge que nous venons de citer pour le maître primaire. Pour chaque semaine qui dépasse le minimum, le maître primaire a droit à un traitement supplémentaire de 170 fr. et le maître secondaire de 200 fr.

Le problème linguistique

En terminant ces lignes, je me permets de faire au moins allusion — par une seule constatation — au problème linguistique des Grisons, problème extrêmement délicat du point de vue pédagogique, méthodique et psychologique, autant que du point de vue linguistique, économique et financier. Aux Grisons, chaque manuel d'école primaire, de l'abécédaire jusqu'au livre de lecture de la sixième année, est publié en six éditions différentes. De chaque livre nous possédons une édition allemande, une italienne, une romanche de la Basse-Engadine et de la vallée de Müstair,¹ une romanche de la Haute-Engadine et de Bravuogn-Bergün, une romanche du Surset (Oberhalbstein) et de la partie inférieure de la vallée de l'Alvra, une de la Sur- et Suotselva (Rhin antérieur). C'est bien davantage qu'une Suisse en miniature ! Plus que dans tout autre canton de la Suisse, aux Grisons le multilinguisme est la pierre de touche de la vie scolaire, ou, disons plutôt, de la vie intellectuelle et matérielle dans tout son ensemble. Le problème est tellement complexe et vaste qu'il devrait faire objet d'un article spécial ; on verrait alors que, précisément dans la diversité et dans la liberté de « l'Etat rhétique », quant aux races, aux langues et aux religions — diversité souvent mal entendue — gisent les forces d'une saine évolution historique.

R. OLAF TÖNJACHEN.

¹ Mustér = Disentis (Oberland).

Müstail = (près de Tiefenkastel (Albulatal).

Müstair = Münster in Val Müstair (Münstertal).